



## Communiqué de presse

CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL LES OFFRES OU VENTES SERAIENT INTERDITES EN VERTU DU DROIT APPLICABLE.

## **Aperam lance une émission d'obligations à option de conversion et / ou d'échange pour un montant maximum de 200 millions de dollars US**

Luxembourg, 19 septembre 2013 – Aperam (NYSE Euronext Amsterdam : APAM) (la « Société ») annonce aujourd'hui le lancement d'une émission (l' « Emission ») d'obligations à option de conversion et / ou d'échange à échéance septembre 2020 (les « Obligations ») d'un montant nominal initial de 150 millions de dollars US, susceptible d'être porté avant ou lors de la fixation des modalités définitives à un montant maximum de 200 millions de dollars US en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension d'un montant maximum de 50 millions de dollars US par la Société.

La Famille Mittal(1), actionnaire principal de la Société, a indiqué à la Société son intention de souscrire à l'Emission afin de maintenir sa détention actuelle de 40,85% dans le capital de la Société (en cas de conversion de l'intégralité des Obligations).

Le produit de l'Emission sera affecté aux besoins généraux de la Société et notamment au refinancement de l'endettement existant, permettant à la Société d'allonger la maturité moyenne de sa dette existante, de diversifier ses sources de financement et d'améliorer sa flexibilité financière.

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel compris entre 2,625% et 3,375% payable à terme échu semi-annuellement. La valeur nominale des Obligations fera ressortir une prime initiale d'émission comprise entre 30% et 35% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes du prix des actions de la Société constaté sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Amsterdam entre le lancement et la fixation des modalités définitives de l'Emission (converti en dollars US sur la base du taux de change dollars US/euros en vigueur au moment de la fixation des modalités définitives de l'Emission).

Les Obligations seront remboursées au pair le 30 septembre 2020 (7 ans), à moins d'avoir été remboursées, converties ou rachetées et annulées auparavant.

Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société au pair majoré des intérêts courus, à tout moment à compter du 15 octobre 2017 (4 ans et 15 jours) et jusqu'à l'échéance des Obligations, si la valeur des actions sousjacentes (convertie en dollars US au taux de change en vigueur) excède 130% de la valeur nominale des Obligations.

Tout porteur d'Obligations pourra, à son gré, demander le remboursement anticipé des Obligations le 30 septembre 2017 (4 ans), au pair majoré des intérêts courus.

La date de règlement-livraison des Obligations est prévue le 30 septembre 2013. L'admission des Obligations aux négociations sur le Marché Libre de Francfort (*Open Market (Freiverkehr) of the Frankfurt Stock Exchange*) ou un autre marché international reconnu, régulé ou non, sera demandée au plus tard dans les 90 jours suivant la date de règlement-livraison. Les Obligations, seniors et non-assorties de sûretés, seront convertibles et / ou échangeables en actions nouvelles ou existantes de la Société (les « Actions »). La Société livrera des Actions existantes dans le cas où le nombre d'Actions nouvelles à émettre excéderait le nombre de nouvelles Actions auquel la Société est autorisée. Avant le règlement-livraison de l'Emission, la Société conclura avec Lumen Investments Sarl, Luxembourg un contrat de facilité de prêt de titres en vertu duquel Lumen Investments Sarl, Luxembourg octroiera une facilité de prêt portant sur un nombre total maximum d'environ 2,6 millions d'Actions existantes au bénéfice de la Société, et ce, tant que tout ou partie des Obligations resteront en circulation. Si la Société n'est pas en mesure de satisfaire le droit des porteurs à la conversion et / ou l'échange par la livraison d'Actions, la Société en versera la contre-valeur en numéraire.

La Société est soumise à un engagement d'abstention et de conservation d'une durée de 60 jours calendaires, sous réserve de certaines exceptions.

Les Obligations seront placées uniquement auprès d'investisseurs institutionnels. Les Obligations et les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act of 1933* tel que modifié (le « *Securities Act* ») et, ne seront offertes ou vendues qu'en dehors des États-Unis d'Amérique, conformément à la *Regulation S* du *Securities Act*. Ni les Obligations ni les Actions ne pourront être offertes aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon ou tout autre juridiction dans laquelle l'offre ou la vente de tels titres serait interdite par la loi en vigueur.

La fixation des modalités définitives de l'Emission est prévue le 19 septembre 2013.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de tout titre financier de la Société, et l'Emission ne constitue pas une opération par voie d'offre au publique dans un quelconque pays.

BNP PARIBAS et CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED agissent en tant que Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés dans le cadre de l'émission.

[1] Par l'intermédiaire d'HSBC Trust (C.I.) Limited, agissant en tant qu'administrateur pour le compte bénéficiaire de Mr Lakshmi N. Mittal, Mme Usha Mittal et leurs enfants, détenteurs d'actions Aperam au travers les deux sociétés suivantes : Nuavam Investments Sarl et Lumen Investments Sarl.

## **A Propos d'Aperam**

Aperam est un acteur mondial du secteur de l'acier inoxydable, de l'acier électrique et des aciers spéciaux qui exerce des activités dans plus de 30 pays. La Société est structurée en trois divisions: Acier inoxydable & aciers électriques, Services & solutions et Alliages et aciers spéciaux.

Aperam a une capacité de production de 2,5 millions de tonnes d'acier inoxydable plat en Europe et au Brésil et est un leader dans des créneaux à forte valeur ajoutée comme les alliages et les aciers spéciaux. Aperam possède par ailleurs un réseau de distribution, de traitement et de services hautement intégré ainsi que des capacités inégalées pour produire de l'acier inoxydable et des aciers spéciaux à partir de biomasse à faible coût (charbon de

bois). Son réseau industriel est concentré dans six usines principales situées au Brésil, en Belgique et en France. Aperam emploie quelque 9 800 personnes.

Aperam s'engage à exercer ses activités de façon responsable dans le respect de la santé, de la sécurité et du bien-être de ses employés, de ses sous-traitants et des communautés dans lesquelles la Société est présente.

La Société est également engagée sur la voie d'une gestion durable de l'environnement et des ressources non-renouvelables.

En 2012, Aperam a réalisé un chiffre d'affaires de 5,3 milliards de dollars US et des expéditions d'acier de 1,68 million de tonnes.

Pour de plus amples informations: [www.aperam.com](http://www.aperam.com).

## Contact

Corporate Communications / Jean Lasar: +352 27 36 27 27

Investor Relations / Romain Grandsart: +352 27 36 27 168

***Cette communication ne constitue pas une offre de vente ni l'incitation à une offre d'achat de titres aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis d'Amérique en vertu du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act ») ou des lois d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique, et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique, excepté dans le cadre d'une transaction ne nécessitant pas, ou conformément à une exemption d'enregistrement conformément au Securities Act ou toute loi d'un état des Etats-Unis d'Amérique. Ce document ne peut pas être distribué ou adressé aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans aucun autre Etat dans lequel les offres ou ventes de titres décrits seraient interdites en fonction du droit applicable et ne doit pas être distribué pour publication de manière générale aux Etats-Unis d'Amérique. Aucune offre publique des titres n'est réalisée aux Etats-Unis d'Amérique.***

***Ceci n'est pas une offre de vente, ni une incitation à l'achat et toute discussion, négociation ou autre communication pouvant être effectués, que ce soit en relation avec les termes présenté dans la présente ou autrement, sont sous réserve de contrat.***

***Les teneurs de livre associés, leur représentant et agents ne font et ne feront aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de la présente communication, ou de toute autre information orale ou écrite communiquée à toute personne intéressée ou ses conseillers, et n'assument aucune responsabilité à cet égard.***

***La publication ou distribution de copie de ce document n'est pas et ne doit pas être envoyée ou autrement transmise, distribuée ou publiée dans ou depuis un Etat des Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre Etat dans lequel une telle publication ou distribution serait interdite. Les personnes recevant ce document (y compris les dépositaires, mandataires ou agents) ne doivent pas envoyer ou autrement transmettre, distribuer ou publier dans ou depuis un Etat des Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre Etat dans lequel une telle publication ou distribution serait interdite***

***Dans les Etats Membres de l'Espace Economique Européen qui ont transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat Membre »), cette communication est seulement destinée aux investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE, tel qu'amendée (« Investisseurs Qualifiés »)). Toute personne recevant cette communication sera réputée avoir déclaré, pris acte et reconnu être un Investisseur Qualifié au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus.***

***En outre, au Royaume-Uni, cette communication est uniquement adressée et n'est distribuée qu'aux Investisseurs Qualifiés (i) ayant une expérience professionnelle dans des matières relatives à des investissements tombant sous le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l' « Ordonnance »), et tombant sous le champ d'application de l'article 49(2)(A) à (D) de l'Ordonnance et (iii) auxquelles elle peut légalement être communiquée (l'ensemble de ces personnes étant appelé les « Personnes Qualifiées »). Les personnes (i) qui ne sont pas des Personnes Qualifiées au Royaume-Uni, et (ii) qui ne sont pas des Investisseurs Qualifiés dans un Etat Membre de l'Espace Economique Européen autre que le Royaume-Uni ne doivent pas agir ni se baser sur la présente communication.***